

Département de la Haute-Savoie

COMMUNE
DE
LA BALME DE SILLINGY

SERVICES TECHNIQUES

13, Route de Choisy

BP 44

74 331 LA BALME DE SILLINGY Cedex

Téléphone : 04.50.68.87.22

Télécopie : 04.50.68.87.67

ARRETE DU MAIRE
TECHNIQUES
S.T. N° 2016.149

Permanent interdisant le stationnement
Sentier du lac

LE MAIRE DE LA BALME DE SILLINGY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2211-1, L.2212-1, L.2212-2, L2213-1, L 2213-2

VU le Code de la route et notamment son livre IV,

VU le Code de la voirie routière,

VU le code pénal, notamment ses articles L.131-13 et R.610-5,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,

CONSIDERANT l'étroitesse du sentier du lac dans sa partie comprise entre la route d'Avully et le parking de la halle des sports, il est nécessaire d'interdire le stationnement de tous véhicules de part et d'autre de la voie.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement est interdit à tous véhicules de part et d'autre du sentier du lac dans sa partie comprise entre la route d'Avully et le parking de la halle des sports.

ARTICLE 2 : Cette interdiction ne concerne pas les véhicules des services publics.

ARTICLE 3 : Les prescriptions du présent arrêté seront applicables dès la mise en place de la signalisation réglementaire.

ARTICLE 4 : La dite signalisation sera mise en place par les Services Techniques Municipaux.

ARTICLE 5 : Madame la Directrice Générale des Services de la Commune de la Balme de Sillingy, ainsi que les Services placés sous son autorité, sont chargés de l'application du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de La Balme de Sillingy,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes Fier et Ussets,
- Monsieur le Commandant du CSP d'EPAGNY,
- Monsieur le responsable du CPI de Sillingy,
- Monsieur le Chef de la Police Municipale,

chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LA BALME DE SILLINGY, le 16 décembre 2016

Le Maire,

François DAVIET

